

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient Monsieur Frédéric BIERRY, président
présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND,
Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-
PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame
Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu
CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur
André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine
GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-
WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame
Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-
GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur
Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame
Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Serge OEHLER
ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André ERBS

N° CP/2018/267 - 65510 - Fonds de solidarité communale
Contrats départementaux de développement territorial et
humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du
Fonds de solidarité communale

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition
de son président, décide :

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de
2 146 548,60 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération,
conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département
et les Communes concernées, tel que figurant dans les tableaux annexés à la présente
délibération ;
- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans
les tableaux annexés à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1120055-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18